

CONTRAT D'ENTREPOSAGE DE SPERME DE DONNEUR

Ce contrat est conclu entre CAN-AM Cryoservices Corp., et _____, individu (propriétaire de fiole(s) de sperme de donneur), à Hamilton, Ontario, Canada, relativement aux faits suivants :

ATTENDU QUE le/la propriétaire du sperme de donneur a été pleinement avisé(e) et comprend que certains risques sont inhérents à l'entreposage de tels échantillons de sperme, incluant, sans s'y limiter, la décongélation accidentelle du sperme et la durée de vie réduite des spermatozoïdes après la décongélation, il/elle assume tous ces risques ; et

ATTENDU QUE les parties conviennent que CAN-AM Cryoservices entreposera le sperme de donneur selon chacun des termes et chacune des conditions précisés ci-dessous ;

PAR CONSÉQUENT, ce Contrat atteste qu'en contrepartie du paiement de 1.00 \$ par chacune des parties à l'autre partie et eu égard aux engagements et ententes réciproques énoncés aux présentes ainsi qu'à d'autres considérations valables et pertinentes (dont la réception et le caractère suffisant sont reconnus aux présentes), les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule qui précède est incorporé aux présentes dans son intégralité.
2. Le/la client(e) a acheté des échantillons de sperme de donneur pour entreposage chez CAN-AM Cryoservices Corp.
3. CAN-AM Cryoservices Corp. se réserve le droit absolu de mettre fin à cette entente par un avis écrit envoyé au (à la) propriétaire du sperme de donneur si, à la lumière de résultats de tests de laboratoire concernant le donneur, il est établi que les échantillons sont inappropriés à l'entreposage.
4. CAN-AM Cryoservices Corp. entreposera les fioles de sperme de donneur. L'entreposage des fioles se fera d'un mois à l'autre ou d'une année à l'autre. Il est entendu que ce contrat sera maintenu aussi longtemps qu'il ne sera pas résilié conformément aux dispositions des présentes.
5. Le/la propriétaire du sperme de donneur accepte par les présentes de payer mensuellement ou annuellement les frais d'entreposage plus les taxes applicables. Périodiquement, les frais d'entreposage pourront être augmentés pour atteindre un montant égal au tarif d'entreposage facturé aux nouveaux patients. Le/la propriétaire du sperme de donneur accepte également de payer des frais de transfert, des frais d'expédition et tous frais impayés chaque fois qu'une (ou plusieurs) fiole de sperme est retirée de l'entrepôt.

Veillez apposer vos initiales : _____ **(CAN-AM Cryoservices Corp.)**

CONTRAT D'ENTREPOSAGE DE SPERME DE DONNEUR

6. CAN-AM Cryoservices Corp. ne remettra la (les) fiole(s) de sperme de donneur qu'à la (au) propriétaire ou à la personne désignée par autorisation écrite du (de la) propriétaire du sperme de donneur. Les conditions et la procédure de remise seront celles établies de manière raisonnable par CAN-AM Cryoservices Corp., auxquelles le (la) propriétaire de sperme de donneur accepte par les présentes de se conformer.
7. Cette entente prendra fin, et la responsabilité de CAN-AM Cryoservices Corp. touchant l'entreposage cessera, advenant l'un ou plusieurs des événements suivants :
 - a. Retrait de l'entreposage de tout le sperme de donneur, pour le remettre à un médecin détenant un permis d'exercice, par autorisation écrite du (de la) propriétaire du sperme de donneur.
 - b. Instructions écrites du (de la) propriétaire du sperme de donneur communiquées à CAN-AM Cryoservices Corp., autorisant la destruction ou le retour à CAN-AM Cryoservices de toutes les fioles entreposées à cette date.
 - c. Non-paiement par le (la) propriétaire du sperme de donneur des frais d'entreposage tels que décrits ci-haut.
 - d. Décès du (de la) propriétaire du sperme de donneur.
8. Advenant la fin de l'entente pour cause de non-paiement des frais d'entreposage par le (la) propriétaire du sperme de donneur, CAN-AM Cryoservices Corp. pourra, à son gré, procéder à la destruction des fioles de sperme.
9. Il est spécifiquement entendu et convenu par et entre les parties aux présentes qu'il existe un risque inhérent à l'entreposage et à la décongélation du sperme, lequel peut rendre celui-ci inefficace lors de recours aux technologies de procréation assistée, et que le (la) propriétaire du sperme de donneur a accepté expressément d'assumer ce risque. Il est entendu de surcroît qu'advenant la perte ou la destruction du sperme, pour quelque raison que ce soit, les dommages causés au (à la) propriétaire du sperme de donneur résultant de cette perte ou destruction seraient de nature largement conjecturale et spéculative, donc difficiles à évaluer. Par conséquent, les parties aux présentes conviennent qu'advenant la perte ou destruction du sperme par suite d'une violation de la présente entente ou de négligence de la part de CAN-AM Cryoservices Corp., le (la) propriétaire du sperme de donneur aura droit à des dommages-intérêts pour un montant égal à l'un des montants suivants :
 - a. Le prix d'achat de la (des) fiole(s) de sperme de donneur et les frais d'entreposage pour l'année où la perte est survenue, plus 100.00 \$, dans le cas des fioles de sperme de donneur achetées par le (la) propriétaire de sperme de donneur directement de CAN-AM Cryoservices Corp. et entreposées sans interruption dans les locaux de CAN-AM Cryoservices Corp., ou ;
 - b. Les frais d'entreposage pour l'année où la perte est survenue, plus 100.00 \$, dans tout autre cas.

Veillez apposer vos initiales : _____ (CAN-AM Cryoservices Corp.)

10. Le (la) propriétaire du sperme de donneur accepte en outre d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre CAN-AM Cryoservices Corp. à l'égard de toute réclamation, demande, cause ou poursuite en dommages-intérêts ou autre revendication en rapport avec l'entreposage ou le retrait du sperme. Les dispositions de ce paragraphe concerneront et incluront CAN-AM Cryoservices Corp. de même que ses successeurs, cessionnaires, héritiers, exécuteurs, dirigeants, administrateurs, agents et entrepreneurs indépendants.
11. Tout avis devant être fourni à l'une des parties ci-dessous devra être envoyé à l'adresse indiquée sous la signature des parties aux présentes ou à toute autre adresse que l'une ou l'autre des parties peut demander par écrit d'utiliser à cette fin. Le (la) propriétaire de sperme de donneur reconnaît qu'il est de sa responsabilité de fournir en tout temps par écrit à CAN-AM Cryoservices Corp. une adresse postale valide pendant la durée de la présente entente et de toute extension de celle-ci.
12. Nonobstant toute autre disposition contenue aux présentes, chacune des parties peut mettre fin à cette entente moyennant un préavis écrit de 30 jours envoyé à l'autre partie. Dans l'éventualité où l'avis de résiliation est envoyé par le (la) propriétaire du sperme de donneur, les frais d'entreposage pour l'année en cours seront facturés au prorata. Advenant qu'un tel avis est envoyé par CAN-AM Cryoservices Corp., les frais d'entreposage pour l'année courante seront de la même façon facturés au prorata sur la base d'une période de 12 mois, et tout entreposage prépayé sera remboursé sur réception d'une mainlevée signée par le (la) propriétaire du sperme de donneur pour les fioles de sperme de donneur entreposées par CAN-AM Cryoservices Corp. **Seules les fioles de sperme de donneur achetées de CAN-AM Cryoservices Corp. et placées directement en entreposage sont admissibles à un remboursement partiel du prix d'achat des fioles, qui sera émis au (à la) propriétaire de la (des) fiole(s) de sperme de donneur.** Les fioles de sperme de donneur qui sont entreposées depuis moins de 365 jours peuvent être admissibles à un remboursement équivalent à 50 % du prix d'achat des fioles de sperme de donneur seulement. **Les fioles de sperme de donneur NE SONT PAS admissibles à une forme quelconque de remboursement si l'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent : les fioles de sperme de donneur sont entreposées depuis plus de 365 jours, ou ; les fioles ont quitté les locaux de CAN-AM Cryoservices Corp. depuis l'achat original.** Il incombera au (à la) propriétaire du sperme de donneur de prendre des dispositions pour le transfert, l'utilisation ou la destruction des fioles de sperme de donneur. Dans l'éventualité où l'avis de résiliation est donné par le (la) propriétaire du sperme de donneur, il incombera au (à la) propriétaire du sperme de donneur de prendre des dispositions pour le transfert, l'utilisation ou la destruction des fioles de sperme dans un délai de cinq (5) jours à partir de la date de cette résiliation, à défaut de quoi CAN-AM Cryoservices Corp. pourra, à son gré, procéder à la destruction des fioles de sperme.
13. Ceci représente la totalité de l'entente entre les parties concernant le sujet qui y est traité ; et il n'y a pas d'entente, accord ou représentation autres que ceux énoncés aux présentes. La présente entente lie les parties ainsi que leurs successeurs, cessionnaires, héritiers, exécuteurs, dirigeants, administrateurs, agents et entrepreneurs indépendants. La présente entente est régie par les lois de l'Ontario ; et si une disposition de la présente est jugée inexécutable, les autres dispositions de l'entente demeurent pleinement en vigueur conformément à leurs modalités respectives.

Veillez apposer vos initiales : _____ (CAN-AM Cryoservices Corp.)

Renseignements pour la facturation :

Individu responsable du paiement :

Nom de famille

Prénom

Adresse :

Rue

Ville

Prov.

Code Postal

Autorisation pour le paiement :

J'ai autorisé CAN-AM Cryoservices Corp. à facturer cette carte de crédit

Visa/MasterCard : No de la carte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'exp. (mm/aa) :

--	--	--	--

 /

--	--	--	--

Code de sécurité :

--	--	--	--

Veuillez envoyer le reçu (payé) par courriel.

Adresse de courriel : _____

Cette entente a été conclue le _____ jour de _____, 20_____ entre **le (la) propriétaire du sperme de donneur** et CAN-AM Cryoservices Corp, 1057 Main St. W. Bureau 102, Hamilton, Ontario, Canada L8S 1B7.

Propriétaire du sperme de donneur :

Nom : _____ Date de naissance : _____ Signature : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Prov. : _____

Code postal : _____ Téléphone (dom.) : (____) _____ (travail) : (____) _____

Veillez apposer vos initiales : _____ **(CAN-AM Cryoservices Corp.)**